

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 08 Juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 00, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur PIERRARD Alexandre, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

Date des convocations : 01 juillet 2024

Étaient présents : Mesdames BOSQ-BOUSQUET Brigitte, GUEGUEN Chantal, FAUCHEY Sabine, FREVILLE Lucile, COURRIAN Véronique, ROLLAND Elodie, BAILLON Cécile
Messieurs PIERRARD Alexandre, SALLES Paul, COURRIAN Daniel, NOYEZ Romain, MERLET Jean-Yves, BROUSSEAU Frédéric, DUPA Grégory

Secrétaire de séance : Madame Brigitte BOSQ-BOUSQUET

Madame Brigitte BOSQ-BOUSQUET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance en proposant d'arrêter le Procès-Verbal de la précédente séance du Conseil Municipal par les membres présents lors de cette dernière.

Les membres présents, n'ayant procédé à aucune remarque, l'Assemblée approuve le Procès-Verbal de la séance du 27 Mai 2024. Le Procès-verbal sera affiché et publié électroniquement sur le site internet de la commune.

Monsieur le Président procède à la lecture de **l'Ordre du Jour** :

- Subvention Fonds Vert

DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS VERT » – DE 2024-019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'état a créé un dispositif « fonds vert » d'accompagnement des collectivités pour accélérer et intensifier la transition écologique.

Le projet, qui fait l'objet de la présente demande d'aide au titre du « fonds vert », consiste à la modernisation de notre éclairage public vieillissant, par des lampes LED.

Ce changement devrait nous procurer :

- un meilleur éclairage,
- moins d'intervention d'entretien,
- une économie d'énergie d'environ 73%,
- conserver nos candélabres aspect ancien
- possibilité de programmer la coupure de nuit.

Le coût prévisionnel des travaux, s'élève à 47 413,20 € HT.

COÛT DE L'OPERATION		FINANCEMENT	
Coût HT	47 413,20 €	Subvention ACTEE	18 965,28 €
TVA	3 318,92 €	Subvention FONDS VERT	15 000,00 €
Coût TTC	50 732,12 €	AUTOFINANCEMENT	16 766,84 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le projet de modernisation de l'éclairage public de notre commune,
CONSIDÉRANT que la modernisation de l'éclairage public est essentielle pour la réduction de la consommation énergétique,
CONSIDÉRANT que le Fond Vert propose des subventions pour soutenir les projets de transition écologique,
CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de notre commune de bénéficier de cette subvention pour financer une partie de ce projet,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide

- D'approuver le projet de modernisation de l'éclairage public tel que présenté lors de cette séance.
- D'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Fond Vert pour financer ce projet de modernisation
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la constitution et à la soumission de ce dossier de demande de subvention.

Ont voté 14 Pour 14 Contre 0 Abstention 0

Levée de séance à 19h00

Le secrétaire de séance

Le Président de séance